

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi **26 septembre 2024**

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 20 septembre 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 13
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Éric TIRLEMONT
Judith TERNIER	Marie-Claire NAESSENS	Vincent DELMER
Fabrice VAN BELLE	Olivier MORVAN	
Christelle DELEPLACE	Brigitte MAINGUET	
Yves MARTIN	Maurice VANDEWALLE	
Denise DUCROUX		

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER
Isabelle CANDELIER donnant pouvoir à Christelle DELEPLACE
Théo VANENGELANDT donnant pouvoir à Yves MARTIN
Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Ludovic PROISY
Aurélié MALAQUIN donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Membre absent excusé :

/

Membre absent :

Guillaume LIETARD

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20240926_12

MEL – Modification du PLU 3.1

M. Le Maire informe les membres de l'Assemblée que le Conseil Métropolitain du 28 juin dernier a entériné l'approbation du PLU3 et engagé de nouvelles procédures d'évolution du document d'urbanisme dite « Modification du PLU 3.1 » sur deux sujets :

- Une procédure dédiée à ExtraMobile (SDIT), pour accompagner le déploiement de la ligne Tramway Roubaix – Tourcoing
- Une procédure de modification et d'ajustements du PLU3

Cette dernière pourra principalement traiter :

- ✓ Des évolutions nécessaires aux projets ou opérations d'aménagement
- ✓ Des ajustements et corrections sur des sujets mineurs

- ✓ Des suites des demandes de l'État sur le PLU3 au sujet de voyage
- ✓ Du déploiement des outils du PLU pour encadrer le potentiel pour préserver les espaces agricoles et naturels.

L'ensemble des sujets retenus sera soumis à concertation préalable du public.

Calendrier prévisionnel commun aux deux procédures :

- **28 juin 2024** : approbation du PLU3 et lancement des procédures d'évolution du PLU
- **Février 2025** : Arrêt du projet de PLU3 et bilan de la concertation
- **2ème trimestre 2025** : Avis des partenaires, communes et enquête publique
- **Octobre 2025** : Approbation des procédures d'évolution

Afin de tenir ce calendrier, les demandes d'évolutions du PLU devront être exprimées au plus tard le 19 octobre 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal de formaliser ses attentes concernant d'éventuelles demandes de modification du PLU3.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

Considérant :

- Le besoin d'adapter les zones constructibles de la commune de Vendeville pour répondre aux enjeux de **développement urbain** et à la **demande de logements** ou d'autres infrastructures.
- La parcelle référencée AB/216 et AB/217, située rue de Wattignies, actuellement classée en **zone SPa (Secteur Paysagé simple)**, qui présente un potentiel de développement pour des projets d'intérêt communal.
- La possibilité d'optimiser l'aménagement de cette parcelle tout en prenant en compte les **besoins actuels** de la commune.





○ **DE DEMANDER à la Métropole Européenne de Lille (MEL), dans le cadre de la prochaine modification du PLU3, de reclasser la totalité des parcelles AB/216 et AB/217, située rue de Wattignies à Vendeville, actuellement en zone SPa en zone constructible car :**

- La commune souhaite favoriser le **développement maîtrisé** de son territoire en permettant la construction sur cette parcelle, qui répondrait aux besoins croissants en termes de **logements**, de **services** ou d'autres **infrastructures**.
- Ce reclassement permettrait à Vendeville d'**accroître son attractivité** en libérant de nouveaux espaces constructibles, contribuant ainsi à l'évolution démographique et économique de la commune.
- La demande de **reclassement en zone constructible** est formulée dans le respect des **règles d'urbanisme** et en concertation avec les autorités compétentes, afin de s'assurer que tout projet futur respecte les critères environnementaux et paysagers.



COMMUNE : VENDEVILLE FAI : 01 PLAN : 01 INDEX : - PLAN MASSE

Engagements de la Commune :

- La municipalité veillera à ce que tout projet de construction via un OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur les parcelles **AB/216, AB/217, AB/219 ainsi que AB/223, AB/222, AB/221 et AB/220.**
 - La commune s'engage également à maintenir un **équilibre** entre développement urbain et préservation des espaces verts dans les autres zones de la ville.
- **DE SE PRONONCER POSITIVEMENT** sur cette proposition visant à **modifier entièrement le classement des parcelles AB/216 et AB/217 en zone constructible**, dans le cadre de la modification du PLU3, afin de **permettre de nouveaux projets de développement** pour la commune.

SCRUTIN	POUR : 16	CONTRE : 1 Vincent DELMER	ABSTENTION : 1 Aurélie MALAQUIN
----------------	------------------	-------------------------------------	---

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 7 octobre 2024

Le secrétaire de séance

Charline DECARNIN

Po /Le Maire, Ludovic PROISY
empêché

Le Maire-Adjoint

Judith TERNIER